

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la collectivité ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. C'est un document de prévisions.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2025 a été voté le 8 avril 2025 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la collectivité aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du travail de la commission finances qui s'est tenue le 2 avril 2025.

Le budget primitif 2025 de la commune d'Ecrainville atteint un volume global de **2 504 811,21 €** contre 2 584 954,27 € en 2024 soit une diminution de 3,20 %.

Ce budget s'équilibre avec une augmentation de la pression fiscale de 2 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de 1 101 162,44 € pour 2025 soit une augmentation de 16,20 % par rapport aux crédits votés en 2024 s'élevant à 947 638,80 €.

Ces dépenses se décomposent par chapitre regroupant les différentes dépenses :

- **Chapitre 11** : Charges à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les travaux d'entretien des biens, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance, les contrats d'entretien
- **Chapitre 12** : Charges de personnel et frais assimilés. Ce chapitre concerne toutes les dépenses afférentes au personnel de la commune. Le personnel de la commune est composé de 9 agents titulaires (2 catégorie B et 3 catégorie C) et 4 agents non titulaires sur des emplois permanents.
- **Chapitre 14** : atténuations de produits. Ce chapitre contient les dépenses liées au versement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).
- **Chapitre 65** : autres charges de gestion courante. Ce chapitre regroupe principalement les dépenses liées aux indemnités des élus, aux subventions et participations aux divers organismes et les subventions aux associations
- **Chapitre 66** : charges financières. Ce chapitre comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette
- **Chapitre 67** : charges spécifiques. Ce chapitre concerne les titres annulés sur les mandats précédents.
- **Chapitre 023** : virement à la section de fonctionnement. Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement
- **Chapitre 042** : opérations d'ordre de transfert entre sections. Il s'agit de la dotation aux amortissements des travaux réalisés par le SDE76.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE 2024 ET 2025

Code	Libellé	BP + DM 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	369 268,39 €	347 490,07 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	391 000,00 €	405 000,00 €
014	Atténuations de produits	38 762,00 €	38 762,00 €
65	Autres charges de gestion courante	116 134,00 €	113 749,00 €
66	Charges financières	8 628,93 €	8 144,50 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €	1 000,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	925 529,32 €	914 145,57 €
023	Virement à la section d'investissement		164 907,39 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 109,48 €	22 109,48 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	947 638,80 €	1 101 162,44 €

La différence entre 2024 et 2025 porte principalement les dépenses d'ordre ; en effet un virement de 164 907,39 € a été inscrit en 2025 alors qu'en 2024 aucun virement n'était prévu.

2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de 1 101 162,44 € pour 2025 soit une augmentation de 16,20 % par rapport aux crédits votés en 2024 s'élevant à 947 638,80 €.

Ces recettes se décomposent par chapitre regroupant les différentes recettes :

- **Chapitre 013** : atténuation de charges. Il comprend notamment les remboursements des rémunérations et charges du personnel
- **Chapitre 70** : produits des services, domaine et ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles dans le cadre des cantines, garderies, concessions dans le cimetière, ...
- **Chapitre 73** : impôts et taxes. Ce chapitre comprend les produits des différentes impositions, l'attribution de compensation, le Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), la taxe additionnelle des droits de mutation..

Les taux d'imposition 2025 augmentent de 2 % et sont fixés comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 37,45 %
- Taxe sur le non bâti : 19,60 %
- Taxe d'habitation : 11,46 %

- **Chapitre 74** : dotations, participations et subventions. Ce chapitre concerne principalement les dotations de l'Etat (Dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de

péréquation, de compensation). Il contient également les compensations au titre des exonérations des taxes.

- **Pour 2025, les dotations s'élèvent à :**
 - dotation forfaitaire : 116 285 € soit une augmentation de 1,06 % par rapport à 2024
 - dotation de solidarité rurale : 89 646 € soit une diminution de 0,03 % par rapport à 2024
 - dotation nationale de péréquation : 32 938 € soit une augmentation de 7 % par rapport à 2024
- **Chapitre 75 :** Autres produits de gestion courante. Il s'agit principalement des loyers perçus et des remboursements des assurances.
- **Chapitre 77 :** produits exceptionnels. Ce chapitre concerne principalement les mandats annulés sur les exercices précédents
- **Chapitre 78 :** ce chapitre correspond aux reprises sur provisions

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE 2024 ET 2025

Code	Libellé	BP + DM 2024	BP 2025
013	Atténuations des charges	13 000,00 €	3 200,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	51 500,00 €	59 050,00 €
73	Impôts et taxes	31 000,00 €	61 000,00 €
731	Impositions directes	193 725,00 €	207 580,00 €
74	Dotations, subventions, participations	363 934,00 €	319 830,00 €
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00 €	52 500,00 €
77	Produits exceptionnels	500,00 €	1 000,00 €
78	Reprise sur amortissements ou provisions		736,00 €
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	690 709,00 €	704 896,00 €
002	Résultat reporté	256 929,80 €	396 266,44 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULES	947 638,80 €	1 101 162,44 €

La différence entre 2024 et 2025 porte principalement pour les recettes réelles sur :

- Pour le chapitre 70 : l'augmentation des recettes est liée au nombre de repas pris à la cantine et des recettes de garderie.
- Pour le chapitre 73 : La hausse de 2 % des taux d'imposition engendre une recette supplémentaire de 5 710 €.
- Pour le chapitre 74, la diminution est principalement due à la compensation pour perte taxes additionnelles au droit de mutation qui est passé au chapitre 73 – article 73 223 alors qu'auparavant la somme était inscrite au 7482.

➤ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

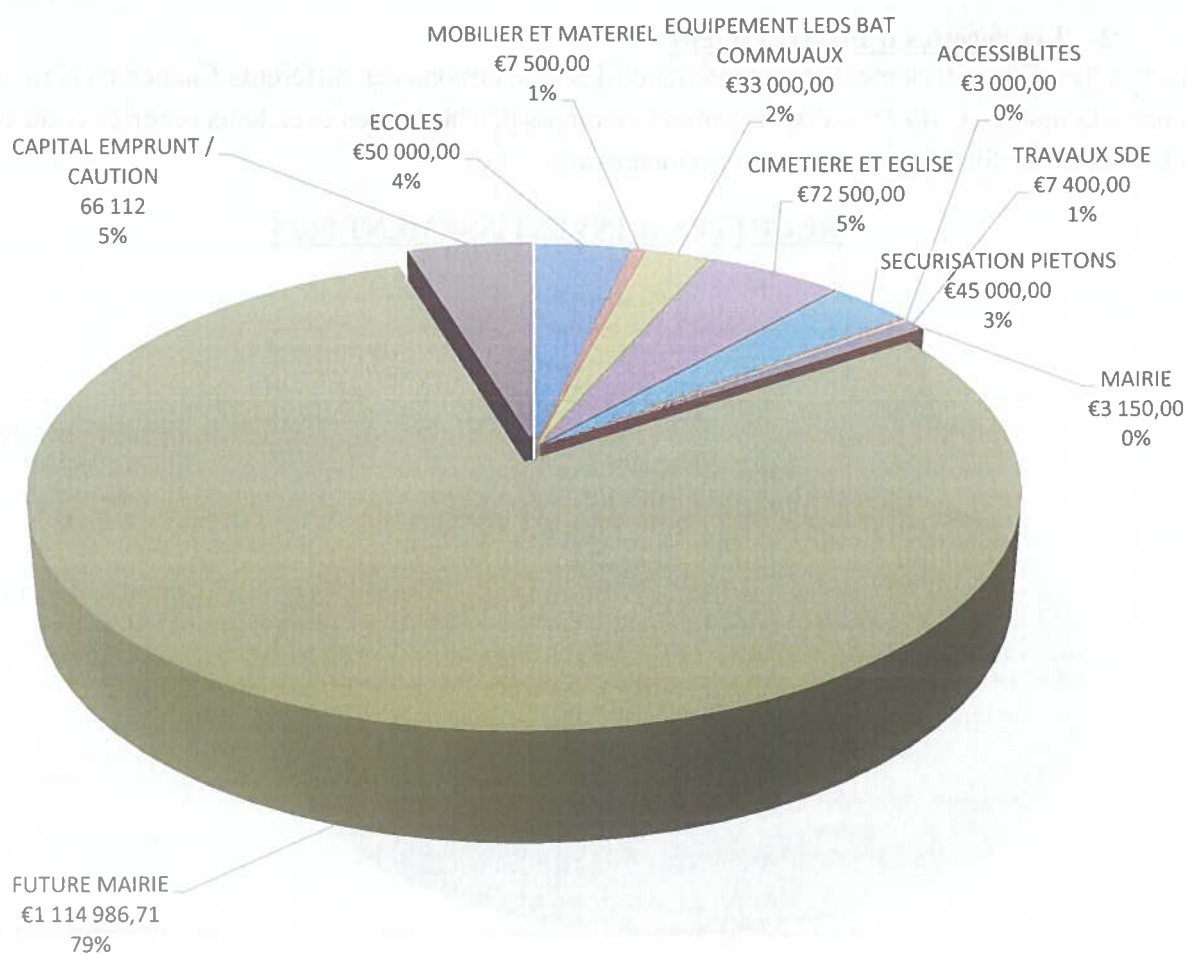
Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 403 648,77 €.

1- Les dépenses d'investissement

Les principaux investissements prévus en 2025 sont les suivantes :

- Le solde des travaux d'aménagement de la mairie pour 491 386,71 € €
- Les travaux d'aménagement paysager du centre bourg pour 485 000 €
- L'aménagement de deux appartements pour 100 000 €
- La restauration du vitrail de l'église pour 33 000 €
- L'aménagement d'un colombarium pour 30 000 €
- L'équipement des bâtiments communaux en Leds pour 33 000 €
- Les travaux de toilettes et de toiture de l'école pour 50 000 €
- La création d'une sente piétonne pour 9 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025



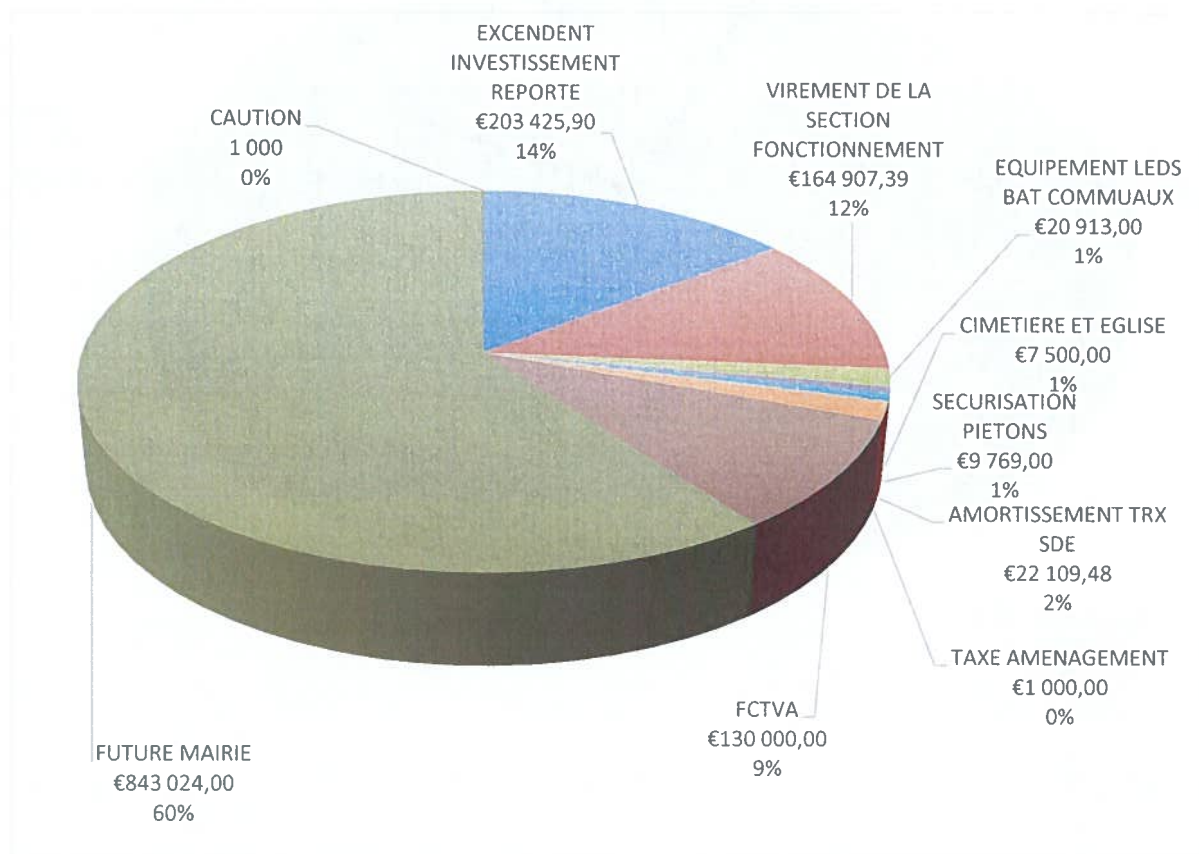
DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE 2024 ET 2025

Code	Libellé	BP + DM 2024	BP 2025
16	Emprunts et dettes assimilés	65 752,26 €	65 112,06 €
20	Frais d'études	2 000,00 €	
204	Subventions d'équipement versées		7 400,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 547 376,50 €	1 330 136,71 €
23	Immobilisations en cours	10 000,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 627 128,76 €	1 403 648,77 €
041	Opérations patrimoniales	10 186,71 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 637 315,47 €	1 403 648,77 €

2- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées des subventions des différents financeurs (Etat, Conseil Départemental, ...), du FCTVA, des amortissements des biens, des excédents reportés et du virement de la section de fonctionnement (autofinancement).

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025



RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE 2024 ET 2025

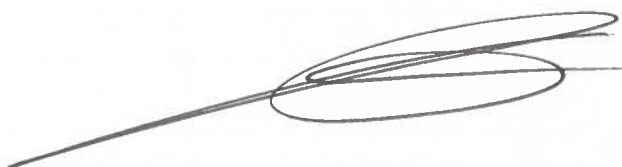
Code	Libellé	BP + DM 2024	BP 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	459 801,75 €	131 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	379 505,81 €	203 425,90€
13	Subventions d'investissement reçues	766 506,50 €	881 206,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	402 500,00 €	100 058,29 €
001	Excédent d'investissement reporté	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES		1 605 019,28 €	1 216 631,90 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	164 907,39 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	22 109,48 €	22 109,48 €
041	Opérations patrimoniales	10 186,71 €	€
TOTAL D'INVESTISSEMENT		1 637 315,47 €	1 403 648,77 €

La dette

Aucun nouvel emprunt n'est envisagé pour 2025.

La dette se résume ainsi :

- Capital restant dû au 31 décembre 2024 = 841 955,76 €
- Annuité de la dette 2025 = 72 256,56 €
 - dont en capital : 65 112,06 €
 - dont en intérêts : 7 144,50 €



Claire GUEROUTL, Le Maire

